

الجامعة الملكية المغربية لكرة القدم

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL



Projet de Règlement de la Compétition du Championnat National de Jeunes U15

Saison 2015-2016

Projet du Championnat National de Jeunes U15 Saison 2015-2016 Règlement de la Compétition

1. Définition et catégorie d'âge

Le Championnat National de Jeunes pour la saison 2015-2016 est une compétition réservée aux catégories U15 des clubs évoluant en Championnat d'Elite D1 , D2 et Amateur1 et 2.

Catégorie d'âge:

- **U15** : joueurs nés en 2001-2002, avec possibilité pour les clubs des Amateurs 1 et 2 d'intégrer les joueurs nés en 2000 (au maximum 3 joueurs).

2. Effectif autorisé par catégorie et formalité de qualification :

2.1 Joueurs :

- Le nombre de joueurs ainsi que les périodes de qualification sont définies conformément au règlement du statut de joueur.
- Les clubs doivent, en plus des dossiers de qualification, envoyer avant le début du championnat, des Fiches de Qualification avec Photos des joueurs pour les clubs d'élite .
- A partir de la 3^{ème} journée, seule la licence fédérale pour les clubs d'élite et la licence de ligue pour les clubs amateurs est autorisée pour l'identification des joueurs .

- A partir de la première journée et à défaut de présentation de licence fédérale pour les clubs d'Elite seule les pièces suivantes sont valables pour l'identification des joueurs :

- la fiche de qualification validée par la FRMF ;
- la pièce d'identité nationale.

2.2 Staff technique :

- _ Un éducateur titulaire de la licence » C » au minimum.
- _ Un administrateur ou un adjoint de l'éducateur.
- _ Un médecin et/ou un soigneur.

A partir de la 3ème journée, seule la licence fédérale est valable pour l'identification du staff technique des clubs de l'élite et licence ligue pour les clubs d'amateur.

A partir de la première journée et à défaut de présentation de la licence fédérale pour les clubs d'élite et la licence de ligue pour les clubs amateurs, seule la pièce d'identité nationale est valable pour l'identification.

Organisation du tournoi

3.1 Participants :

- Les clubs d'Elite 1
- Les clubs d'Elite 2
- Clubs Amateurs 1
- Clubs Amateurs 2
- Structures d'éducation et de formation
 - L'Académie Mohammed VI de Football.
 - Structure de l'éducation et de la formation Lakhraj
 - Structure de l'éducation et de la formation Akasbi
 - Structure de l'éducation et de la formation Mirofoot

Déroulement :

- **Le Premier Tour** : Les clubs engagés seront répartis par catégorie en Six groupes :

- **Trois Zones** (Nord – Est – Centre)

Et la Zone Sud représentée par trois **ligues** (Sahara – Souss – SUD)

de 9 à 13 équipes compte tenu de la proximité géographique des clubs et des distances kilométriques :

- **Les Groupes** :

ZONE NORD

CLUBS	NIVEAU	LIGUE
FUS KAC MAT IRT	BOTOLA 1	Gharb Gharb Nord Nord
IZK ASS UST WST	BOTOLA 2	Gharb
UTS USK SM CSK WJT	AMATEURS 1 Amateur 2	Gharb Gharb Gharb Gharb Nord

ZONE EST

CLUBS	NIVEAU	LIGUES
MCO CRA RSB MAS	BOTOLA 1	Oriental Oriental Oriental Centre Nord
CODM WAF CAK Structure Akesbi	BOTOLA 2 Structure .E.F	Meknès Tafilalt Centre Nord MeknésTafilalt Centre Nord
HLO USTA USMO AFSO CCM	AMATEURS	Oriental Meknès Tafilalt Oriental Meknès Tafilalt Meknès Tafilalt

Soit: 13 équipes pour 24 matchs

Soit: 13 équipes pour 24 matchs

LIGUE SOUSS

CLUBS	NIVEAU
HUSA	BOTOLA 1
USMAM O. D	BOTOLA 2
AUAS USAT CCH	Amateurs 1
ANSA ASEA CUFI RCAM CSHTI ASCK UJST	Amateurs 2

Soit: 13 équipes pour 24 **matches**

LIGUE SUD

CLUBS	NIVEAU
KACM	BOTOLA 1
O.M Structure Lakhraj	BOTOLA 2 Structure.E.F
JBG CSMO	Amateurs 1 Amateurs 1
CISM (CLUB ITTIFAQ SOPRTIF MARRAKECH)	Amateurs 2
MCM	Amateurs 2
ARCA (Ass Renaissance Chorouk Attaouia)	Amateurs 2
WASK (Wydad Athletic Serghini d'El Kalaa)	Amateurs 2

Soit: 9 équipes pour 16 **matches**

ZONE CENTRE

GROUPE A

CLUBS	NIVEAU	LIGUES
OCK WAC FAR AMF	BOTOLA 1 Académie	Tadla Grand Casa Gharb Gharb
JSKT RBM CAYB	BOTOLA 2	Tadla Tadla Grand Casa
IRFB RCOZ RSS CSWB	AMATEUR 1 Amateurs 1 Amateur 1 Amateur 1	Tadla Tadla Tadla Gharb
USAL	Amateur 2	Tadla

Soit: 12 équipes pour **22 matches**

GROUPE B

CLUBS	NIVEAU	LIGUES
RCA DHJ OCS Miro Foot	BOTOLA 1 Structure . E . F	Grand Casa. D. Abda D. Abda Grand Casa.
RAC RB	BOTOLA 2	Grand Casa. Grand Casa
USM SCCM CCFAC TAS OCY	Amateur 1 Amateur 1 Amateurs 1 Amateir 1 Amateur 1	Grand Casa Grand Casa Grand Casa Grand Casa D. Abda
CRSJ	Amateur 2	D. Abda

Soit: 12 équipes pour **22 matches**

SAHARA

GROUPE 1

GROUPE 2

CLUBS		NIVEAU	CLUBS		NIVEAU
OCPL	ASSH	AMATEURS 2	JSM	BOTOLA Elite 1	
CMM	CJOT		ASE		AMATEURS 1
APSG	CSE		NSTT		AMATEURS 1
CMD	CSA		AMSA		AMATEURS 1
COLSF	ASPO				
ASMT	EJEM				
CJTA	CAT				
CWS	CCA				

Soit: 16 équipes pour **30 matchs**

Soit: 4 équipes, pour **8 matchs (2X2 AR)**

Premier tour :

Se jouera en « aller – retour ». Et permettra à chaque équipe de disputer un nombre de matches entre 16 à 24 matches selon le nombre d'équipes par groupe.

Deuxième tour:

Le programme vous sera communiqué ultérieurement.

Les finales:

Les matches se joueront au finish sur un terrain neutre.
A partir du 2ème Tour, les avertissements cumulés au 1^{er} tour ne seront pas pris en considération sauf les cartons rouges.

Le 15 Novembre 2015 va démarré le championnat et mi- avril 2016 sera la date finale du premier tour.

3.4 Réglementation spéciale de la compétition.

_ **La durée réglementaire des matches est :**

de 40 min par mi-temps.

Par dérogation à l'article 96 du code disciplinaire : tout joueur n'ayant pas effectivement pris part à une rencontre, dans cette compétition, même s'il est inscrit sur la feuille de match ; peut **participer** à une autre rencontre d'une catégorie du même âge ou une année supérieure le même jour, pourvu qu'il réponde à la condition d'âge requise .

_ **Le classement au 1er Tour du Championnat :**

Le classement se fait par l'addition des points attribués comme précédemment défini dans le règlement sportif des compétitions.

Ce classement sera établi en tenant compte des critères suivants établi par ordre de priorité :

- Le nombre de points obtenus ;
- Le goal average particulier (Seulement si deux clubs sont en égalité de points);
- Le goal average général ; s'ils y a plusieurs équipes à égalité de points
- Le nombre de victoire ;
- Le nombre de buts marqués (sans prendre en compte les épreuves de tirs au but décisifs) ;
- Et si l'égalité persiste, il sera fait recours au tirage au sort pour départager les équipes.

Obligations des clubs (art 22 du règlement des compétitions)

- Les clubs sont tenus de désigner un terrain de préférence gazonné ou synthétique pour la programmation des compétitions des jeunes.
- Chaque club doit envoyer, à la FRMF, le nom du terrain sur lequel se joueront les rencontres à domicile avant leOctobre 2015.
- Chaque club doit envoyer, à la FRMF et à la ligue, le nom du terrain sur lequel se joueront les rencontres à domicile avant le **15 Novembre 2015**.
- Les clubs s'engagent à respecter le calendrier des compétitions tel qu'établi par la FRMF (art 20 du règlement sportif des compétitions);
- La décision du report d'une ou plusieurs rencontres est du ressort exclusif de la FRMF où de la ligue pour le championnat des ligues pour la zone sud .
- Les demandes motivées de changement d'horaire ou de terrain doivent parvenir à la FRMF 48h au plus tard après publication du programme de la journée. Au-delà de ce délai et après 72h au plus tard avant la date fixée pour son déroulement, la demande sera considérée comme nulle et non avenue.

5. Le forfait (à établir par la ligue Pro et Amateur)

Sauf cas de force majeure, le club est en situation de forfait dans les cas suivants :

- Non accessibilité au stade de la rencontre ;
- Présentation sur le terrain avec moins de joueurs requis par les lois de jeu ;
- Non présence sur le terrain à l'heure réglementaire constaté par l'arbitre ;
- Manque total ou partiel d'équipement individuel des joueurs ;
- Refus de changer le maillot par l'équipe visiteuse lorsque l'arbitre estime que leur couleur est identique ou proche de celle des maillots du club recevant ;
- Absence ou insuffisance du service d'ordre ;
- Absence de médecin ou d'ambulance.

Le club déclaré forfait est sanctionné par :

1- forfait dans la même catégorie :

- - Match perdu par pénalité
- - Retrait d'un (01) point ;
- - Amende dedh ;

2- forfait dans la même catégorie :

- - Match perdu par pénalité
- - Retrait de trois (03) points ;
- - Amende de dh ;

3- forfait dans la même catégorie :

La catégorie du club, objet du forfait, est suspendue pour le reste du championnat ; Amende dedh ;

Les résultats des rencontres de la catégorie sont :

☒ Annulés si le 3^{ème} forfait intervient à plus de 5 journées de la fin de la compétition ;

☒ Maintenus si le 3^{ème} forfait intervient à 5 journées ou moins de la fin de la compétition (les équipes devant affronter l'équipe disqualifiée auront match gagné par forfait).

☒ Retrait d'un point de l'actif des points totalisés par l'équipe « seniors » (applicable après le 3^{ème} forfait de chaque catégorie)

6. Refus de participer à une rencontre ou abandon de terrain

- Si une équipe de jeunes refuse de participer à une rencontre ou abandonne le terrain pour quelque motif que ce soit, le club encourt les sanctions suivantes :
- - Match perdu par pénalité ;
- - Une amende de 1.000dh par catégorie.
- Les cas de force majeure seront traités par les organes juridictionnels de la FRMF conformément aux règlements de la FRMF.

7. Désignation des arbitres et des commissaires de match et indemnités

7.1 Désignation des Arbitres

☒ La désignation des arbitres :

- La désignation des arbitres du Championnat National de Jeunes saison 2015-2016 est déléguée aux Ligues régionales de Football.
- La désignation des arbitres sont faites par les Directions Régionales des Arbitres
DRA où CRA pour la zone sud.
- en collaboration avec la Direction Nationale des Arbitres DNA.
- Les matchs du Championnat National de Jeunes saison 2015-2016 U15, sont réservés aux arbitres de ligues âgés de moins de 26 ans.
- Les Directions Régionales des Arbitres doivent envoyer au plus tard le Vendredi

à la DNA toutes les désignations du championnat National de Jeunes. FAX n° 0537572325.

- Les rapports d'évaluations des arbitres désignés pour les matchs du Championnat national de Jeunes doivent être envoyés à la DNA.
- Les arbitres doivent envoyer les feuilles de matchs et les rapports à la FRMF.

Désignation des commissaires aux matchs (à établir par la ligue Pro et Amateur)

☐ La désignation des commissaires est déléguée aux Ligues Régionales,

Les officiels de match sont tenus de transmettre, 24h après le match, les feuilles de

match ainsi que les rapports des rencontres à la FRMF par voie postale à l'adresse suivante : FRMF-Champ. Nat. de Jeunes 2015-2016: 51 bis Avenue Ibn Sina, Agdal Rabat, et un rapport rapide à l'adresse e-mail : imad.fahouss@gmail.com et par fax au numéro: 0537 57 23 46 où des ligues (Sahara - Souss -Sud) concernant la Zone Sud.

☐ Les officiels de match doivent mentionner dans leur rapport leur coordonnée afin de permettre à la Ligue Nationale de Football professionnel de les contacter en cas de besoin;

☐ Les Ligues régionales sont tenues de communiquer à la FRMF les désignations hebdomadaires par voie de mail afin d'assurer le suivi de cette opération.

7.3 Indemnités des officiels

les indemnités des officiels sont à la charge du club recevant

1- Arbitre:

☐ Arbitre de centre :dh ;

☐ Arbitre assistant :dh ;

☐ Indemnité du transport : kilométrage X 2dh (Annexe B du règlement sportif des compétitions).

2- Commissaires des deux matches :
Aucune indemnité de transport n'est perçue.

Dispositions Générales

- Les commissions mixtes compétentes relevant de la ligue Nationale de Football professionnel, la ligue Nationale de Football Amateur et ligues régionales assureront la programmation , l'homologation ainsi que l'examen des cas ayant trait à la discipline et ce conformément aux dispositions et du code disciplinaire de la FRMF.